|  |  |
| --- | --- |
| **la**   |  | | --- | | **Cgt** |   Dassault Martignas |

Enquête Risques Psycho-Sociaux

Dans le secteur tertiaire : La Synthèse

A la fin de l’année dernière, nous vous avons proposé de répondre à une enquête sur les risques psycho-sociaux dans le secteur tertiaire de notre établissement. Cette enquête est déclenchée suite à des retours préoccupants que nous avons pu avoir lors des questions DP et nous espérons qu’elle sera une aide pour prendre conscience de l’influence des conditions de travail sur notre santé physique et mentale.

L’idée n’est pas de dramatiser les situations qui posent problème, elle est d’abord de ne pas les nier pour pouvoir y trouver des solutions.

Celle-ci a recueilli 78 témoignages, tous services confondus, ce qui permet une bonne source de réflexion et nous vous en remercions.

Et les résultats de cette enquête montrent que certaines situations vécues dans le travail peuvent effectivement représenter un risque.

Par exemple, certain.e.s salarié.e.s ont exprimé rencontrer des difficultés concernant l’utilisation de leur temps de travail sur site, leur droit à la déconnexion, le manque de reconnaissance ou le sentiment de ne pas avoir les moyens d’effectuer un travail de qualité.

Plus grave, il apparait que des collègues peuvent subir de la part de leur hiérarchie une attitude qui vise à les rabaisser : « *Propos désobligeants », « mépris affiché »* ou « *critique injuste »*.

Nous savons aujourd’hui à quel point ces comportements (**qui peuvent relever du harcèlement et donc de sanctions envers leur auteur**) sont nocifs pour la santé mentale des salarié-e-s qui les subissent mais également pour l’ensemble de l’équipe témoin de ces agissements et plus globalement du bien travailler ensemble.

Nous appelons chacun à veiller au bien-être de ses proches collègues, à ne pas baisser la tête et fermer les yeux sur ce type de situation. La première action pour protéger un.e collègue injustement attaqué.e peut bien évidemment être une action commune, en faisant front collectivement à une situation méprisante et/ou injustifiée.

Nous rappelons aux différentes directions, puisque c’est notre rôle en tant qu’élus d’une Organisation Syndicale, que la loi réprime ce genre de comportement comme elle réprime les directions qui ferment les yeux, ou pire, protègent ceux qui se laissent aller à atteindre la vie des salarié-e-s.

Nous sommes évidemment à la disposition de toutes et tous pour discuter, échanger sur toutes ces problématiques.

Nous allons d’ores et déjà interpeller la direction locale sur cette enquête.

**L’enquête détaillée est disponible sur notre site internet en flashant ce QR code.**



Martignas, jeudi 23 février 2023